

La nouvelle FAQ sanitaire et ses limites

Officiellement, le protocole sanitaire est "renforcé" depuis le 14 janvier. Il est vite apparu que ce "renforcement" ne change pas grand chose à l'existant. C'est ce que confirme la très récente mise à jour de la Foire aux questions (FAQ) du ministère qui nous explique que les élèves ne sont pas contagieux...

Mise à jour le 15 janvier, la nouvelle FAQ tient compte des [déclarations ministérielles du 14](#). Ou presque. Car elle est assez restrictive même par rapport à ces déclarations.

Enseignement hybride dans les collèges



Sur l'alternance dans les collèges, la FAQ rappelle ce qu'a dit JM Blanquer. "L'enseignement hybride peut être mis en œuvre dans les collèges pour les classes de 4ème et 3ème de manière exceptionnelle sur autorisation du recteur... L'organisation retenue garantit à chaque élève de bénéficier d'un maximum de cours au sein du collège. Sauf en cas de fermeture, le nombre d'heures de cours suivies en présentiel ne peut être inférieur à 50%". IL n'y a donc pas de véritable extension de l'alternance au collège.

La gestion des cas contacts ne tient pas compte du variant anglais

Mais le pire concerne la gestion des cas contacts et de l'isolement. On pouvait s'attendre à ce qu'avec l'arrivée du variant anglais, nettement plus contaminant et s'attaquant aux enfants comme aux adultes, un effort soit fait à ce niveau il n'en est rien. Ces qualités propres au variant ont bien été précisées par le ministre de la Santé le 14 janvier.

Malgré cela, la FAQ s'en tient au même credo qu'avant : "les enfants jeunes sont peu à risque de forme grave et peu actifs dans la chaîne de transmission du SARS-CoV-2". Il en découle que dans le premier degré "un personnel portant un masque grand public de catégorie 1 (comme ceux fournis par le ministère de l'Éducation nationale) ayant eu un contact avec un enfant de moins de 11 ans détecté positif Covid-19 qui ne portait pas de masque n'est pas considéré comme contact à risque... Il n'y a pas lieu de considérer comme contact à risque un enfant de moins de 11 ans ayant eu un contact avec : un adulte testé positivement covid-19 qui porte un masque grand public de catégorie 1; un autre enfant de moins de 11 ans testé positivement Covid-19, bien qu'il ne porte pas de masque". On voit mal comment avec ces instructions le ministère pourra assurer un minimum de suivi et d'isolement.

Dans le second degré, "le port du masque étant obligatoire tant pour les personnels que pour les élèves dans tous les espaces de l'établissement et en particulier dans les classes, l'apparition d'un cas confirmé parmi les enseignants ou les élèves n'implique pas automatiquement de contacts à risque dans la classe". C'est toujours la règle des trois malades qui déclenche les contacts à risque.

Restauration

JM Blanquer a annoncé le 14 janvier des mesures spécifiques concernant la restauration. La FAQ précise que, dans le premier degré, "le non brassage entre élèves de classes différentes doit impérativement être respecté. Les élèves d'une même classe déjeunent ensemble en maintenant une distanciation d'au moins un mètre avec ceux des autres classes. La stabilité des groupes d'élèves déjeunant à une même table est privilégiée".

Dans le second degré, la règle est curieusement beaucoup plus souple. "Lorsque le respect de la distance d'un mètre entre élèves est matériellement impossible, il convient de faire déjeuner les élèves d'un même groupe (classes, groupes de classes ou niveaux) ensemble et, dans la mesure du possible, toujours à la même table. Une distance d'au moins un mètre est respectée entre les groupes".

La FAQ prévoit les cas où cela n'est pas possible. "Lorsque l'étalement des plages horaires ou l'organisation de plusieurs services ne permettent pas de respecter les règles de distanciation et la limitation du brassage entre groupe d'élèves (ou l'interdiction du brassage dans le premier degré), d'autres espaces que les locaux dédiés à la restauration doivent être exploités. Des repas à emporter peuvent également être

proposés, si possible en alternant repas froids et repas chauds. Il convient alors de veiller au respect des règles de distanciation physique et de non brassage par les élèves au moment de la consommation du repas à emporter".

Tout cela est à mettre en place pour le 25 janvier. Aux collectivités territoriales de se débrouiller... La fiche repère pour la restauration dit aussi que les contrôleurs de CO2, que l'Education nationale n'a pas installé dans les salles de classe, sont "recommandés" dans les cantines.

La limite de ces restrictions sont vite atteintes avec le peu d'intérêt porté au nettoyage : celui ci doit avoir lieu "après chaque service" et non après chaque repas. Sur la même place vont se succéder des élèves différents...

EPS

En EPS, " en raison de la situation sanitaire actuelle, les activités physiques et sportives en intérieur sont suspendues. Les activités physiques et sportives sont autorisées uniquement en extérieur dans le strict respect de la distanciation physique". Les gymnases restent ouverts mais " ne peuvent être utilisés que pour d'autres activités que l'EPS par le public scolaire." La cantine ?

François Jarraud

[La FAQ mise à jour](#)

[La fiche repère restauration](#)

[La fiche repère ESP](#)

[Nouveau protocole : l'art de ne rien changer](#)